

RELEVÉ DE CONCLUSIONS DU COMITÉ DE SUIVI INTERREG OCEAN INDIEN

- PROGRAMME CCI 2014TC16RFTN009 (2014-2020)
- PROGRAMME CCI 2021TC16FFOR004 (2021-2027)

8 décembre 2023



SOMMAIRE

1. Décisions du Comité de Suivi Interreg (CSI)

- Programme 2014-2020
- Programme 2021-2027

2. Intervention de M. LECLERC

(DG REGIO – Commission Européenne)

3. Annexes

- Annexe 1 - Discours d'ouverture de M. Wilfrid BERTILE
- Annexe 2 - Support de présentation du CSI

1. Décisions du Comité de Suivi Interreg 2014-2020 du 8 décembre 2023

1.1 Etat d'avancement du programme Interreg V océan Indien (2014-2020)

Le Comité prend acte de l'état d'avancement du programme et des perspectives de clôture.

1.2 Point sur les travaux de communication menés pendant la période de programmation 2014-2020

Le Comité prend acte des actions de communication réalisées en 2023.



2. Décisions du Comité de Suivi Interreg 2021-2027 du 8 décembre 2023

2.1 Présentation du programme Interreg VI océan Indien (2021-2027) et de son avancement

Le Comité prend acte du lancement des premiers appels à manifestation d'intérêt, des informations relatives à l'articulation des fonds NDICI et INTERREG ainsi que des informations sur la communication.

2.2 Adhésion du Sri Lanka

Le Comité approuve à l'unanimité l'adhésion du Sri Lanka au programme Interreg VI océan Indien. L'Autorité de gestion soumettra une demande de modification du programme à la Commission européenne afin d'inclure officiellement le Sri Lanka comme pays participant au programme.

2.3 Présentation du plan d'évaluation du programme

Le Comité approuve le plan d'évaluation du programme.

2. Intervention de M. LECLERC (DG REGIO – Commission Européenne)

M. Pierre-Emmanuel LECLERC (DG REGIO) remercie le Conseil régional d'avoir organisé ce comité de suivi dans une période de forte charge de travail.

Il rappelle que le comité de suivi doit se tenir au moins une fois par an, c'est une obligation réglementaire, de préférence en présentiel (comme le stipule le règlement intérieur du comité de suivi). Il est important que les membres du comité de suivi puissent aussi se réunir une fois par an pour se rencontrer et échanger entre eux.

Les sujets de discussions ne manquent pas en effet :

- 2014-2020 : fin de la période de programmation et préparation de la clôture
- 2021-2027 : bilan de l'année de démarrage et perspectives pour l'année prochaine
- Post 27 : lancement dès maintenant des réflexions sur la future politique de cohésion. Que va devenir la politique de cohésion après cette date ? Que vont devenir les programmes Interreg ? et en particulier ceux des RUP ?

M. LECLERC reprend les termes de Mme la commissaire à la politique régionale lors du séminaire de lancement des programmes Interreg de la France à Marseille en juin : « il n'y a pas de cloison étanche entre les périodes de programmation ».

En ce qui concerne la clôture de la programmation 2014-2020, au nom de la Commission, il remercie le Conseil régional de La Réunion pour le travail réalisé et entamé, depuis plus d'un an au moins, pour faire remonter les dépenses.

Cependant, il fait part d'une « petite » déception que le programme, en l'état actuel des données disponibles, n'atteigne que 90% de l'enveloppe allouée, d'autant que presque tous les axes présentent des taux d'exécution inférieurs à 100%. En pratique il sera donc impossible de faire jouer la flexibilité à la clôture. Mais l'approche prudente adoptée par l'autorité de gestion permet d'avoir une estimation des remontées de dépenses au plus proche de la réalité.

Dans l'esprit des décideurs, malheureusement ce qui risque de rester c'est moins les 90% dépensés que les 10% qui n'ont pas été dépensés. Une réflexion devrait donc pouvoir s'engager pour éviter une sous consommation dans les programmes en cours et à venir.

Parmi les réalisations de cette année concernant le lancement du programme 2021-2027, il relève :

- L'adoption des critères de sélection des projets, ce qui a permis de lancer le premier appel à projets en octobre ;
- La mise en place d'une page internet dédiée au programme, tenant compte des nouvelles obligations introduites par le Règlement Interreg ;
- L'élaboration du plan d'évaluation ;
- L'envoi des données financières, avec un point d'attention sur le respect des dispositions réglementaires.

Concernant le plan d'évaluation, il indique sa satisfaction quant au respect des délais réglementaires. Quant au contenu du plan, il suggère :

- D'impliquer les organisations au-delà de La Réunion (les Délégations de l'Union Européenne (DUE) notamment)
- De prendre en considération la coordination et les échanges avec les programmes gérés par la DUE voire la DG INTPA
- D'introduire un plan pour le suivi des recommandations de l'évaluation.

M. LECLERC indique sa satisfaction sur les progrès réalisés dans les relations avec les DUE et les avancées en matière de combinaison des fonds FEDER et de politique extérieure.

Si les relations avec les DUE de Maurice sont bien établies, celles avec le Bureau de l'UE aux Comores et la DUE de Madagascar, bien qu'également anciennes, se sont renforcées par des échanges réguliers et structurés. Une nouveauté est à signaler : l'amorce d'une collaboration avec la DUE de Tanzanie qui gère un programme de coopération dans l'océan Indien sur l'économie bleue.

Il note également la coordination avec le programme régional des TAAF (en plus de celle plus classique avec l'enveloppe intrarégionale dédiée aux TAAF pour la coopération).

En ce qui concerne la combinaison des fonds, les résultats des études visant à confier les fonds à l'AFD sont connus (FEDER en gestion partagée et NDICI en gestion indirecte). Même si l'issue n'est pas positive, il est important d'avoir entrepris cette réflexion et d'avoir exploré toutes les pistes.

La perspective maintenant est celle d'un transfert d'un montant de fonds NDICI en provenance du programme régional « Afrique sub saharienne » au programme INTERREG « Océan indien ». Il s'agit là d'un moment clé. La DG REGIO, qui gèrera cette enveloppe, mettra tout en œuvre pour aider l'autorité de gestion à réussir cette expérience qui représente au vrai saut qualitatif.

Il reste cependant un point non réglé, qui concerne la composition du comité de pilotage (de sélection) du programme. Les membres du comité de sélection représentent les organismes de La Réunion et de Mayotte, ce qui n'est pas acceptable pour plusieurs raisons :

- La première raison est que la composition du comité de pilotage doit refléter celle du comité de suivi. Or le comité de suivi inclut les partenaires des pays tiers, ce qui n'est pas le cas du comité de pilotage. Il y a là un hiatus qu'il convient de résoudre.
- Deuxième raison : parce que c'est un élément clef des programmes INTERREG depuis toujours que d'associer les pays tiers partenaires à la sélection des projets. Le Règlement INTERREG couvre et implique tous les partenaires concernés.
- Enfin, tous les programmes INTERREG (et il y en a 90), y compris ceux avec des frontières externes, y compris ceux des RUP, incluent les pays tiers dans les comités de sélection.

Cette question a été maintes fois discutée avec l'autorité de gestion. Jusqu'à présent, la sélection des projets a été faite contre le Règlement dans le programme. Il n'est donc pas possible de continuer dans cette voie.

Un dernier point concerne l'après 2027, pour lequel les réflexions sont engagées. Les programmes seront amenés à consulter leurs partenaires, d'une part, et les citoyens, d'autre part. Le Directeur de la Coopération à la DG REGIO souhaite s'engager particulièrement auprès des régions ultrapériphériques. Il est prêt à se déplacer sur le terrain et cela se ferait la deuxième quinzaine de mars. A cette occasion, il souhaite rencontrer le maximum d'interlocuteurs appropriés.



COMITE DE SUIVI INTERREG

ANNEXE 1 : Discours d'ouverture de M. Wilfrid BERTILE

Discours d'ouverture de M. Wilfrid BERTILE

Je voudrais renouveler mes salutations et vous souhaiter la bienvenue. Nous sommes réunis aujourd'hui dans le cadre du comité de suivi du fonds européen Interreg, fonds européen de coopération territoriale mis en œuvre par les collectivités territoriales. Pour le programme Interreg à La Réunion, la Région est autorité de gestion de ces crédits européens. Ces crédits de coopération de l'Union européenne financent des projets de coopération qui se situent dans vos pays, dans les pays partenaires et depuis la dernière programmation les différents pays partenaires sont associés à l'utilisation de ces crédits par le biais du comité de suivi Interreg qui nous réunit aujourd'hui. Je voudrais donc saluer la présence du représentant de la commission européenne, monsieur Pierre-Emmanuel Leclerc, rapporteur régional à la DG REGIO et qui a donc la charge de la mise en œuvre des programmes Interreg mis en œuvre à partir de La Réunion, pour le programme océan Indien et mis en œuvre à partir de Mayotte pour le programme Canal du Mozambique.

Dans la cadre de la politique à la fois de développement dans la zone et dans le cadre de notre politique de coopération, l'Europe a toujours été un partenaire important. L'Europe soutient depuis l'origine, les pays en développement par le biais du fonds européen de développement qu'on appelle maintenant le NDICI, soit dans le cadre des programmes indicatifs nationaux soit dans le cadre des programmes indicatifs régionaux lorsque ces pays sont regroupés en organisation d'intégration régionale.

Une autre voie d'aide de l'Union européenne à la coopération et au développement régional sont donc les crédits Interreg qui sont des crédits additionnels de coopération par rapport au FED qu'on appelle actuellement NDICI. Et depuis le début des années 2000, comme je vous l'ai dit tout à l'heure en introduction, la Région Réunion met en œuvre ces programmes, elle est autorité de gestion de ces crédits européens. Ces crédits ont connu depuis le début des années 2000 une forte augmentation, passant pour la période 2000-2006 de 5 millions d'euros à plus de 60 millions d'euros actuellement, pour la programmation passée et celle qui se dessine actuellement. Les crédits ont augmenté, le nombre de partenaires aussi et nous avons donc beaucoup de partenaires étrangers en dehors des collectivités françaises de l'océan Indien Mayotte, les TAAF et La Réunion.

Ces crédits ont permis de financer de très nombreux projets. Pour la période 2014-2020, 264 projets ont été financés concernant l'ensemble de nos partenaires.

Le programme de travail de cet après-midi consiste d'abord à faire le bilan du programme qui se termine, 2014-2020 qu'on appelle Interreg V et de voir l'avancement de la mise en œuvre du programme Interreg VI 2021-2027. Nous parlerons aussi de l'adhésion d'un nouveau membre, le Sri Lanka, et nous aborderons également le plan d'évaluation pour la période qui vient.



COMITE DE SUIVI INTERREG

ANNEX 2: Support de présentation

Réunion

du Comité de Suivi Interreg



8 décembre 2023

ORDRE DU JOUR

Volet 1 - Programme Interreg V océan Indien 2014-2020

1. Dynamique d'avancement du programme
2. Communication et information

Volet 2 - Programme Interreg VI océan Indien 2021-2027

1. Dynamique d'avancement du programme
2. Adhésion du Sri Lanka
3. Plan d'évaluation du programme

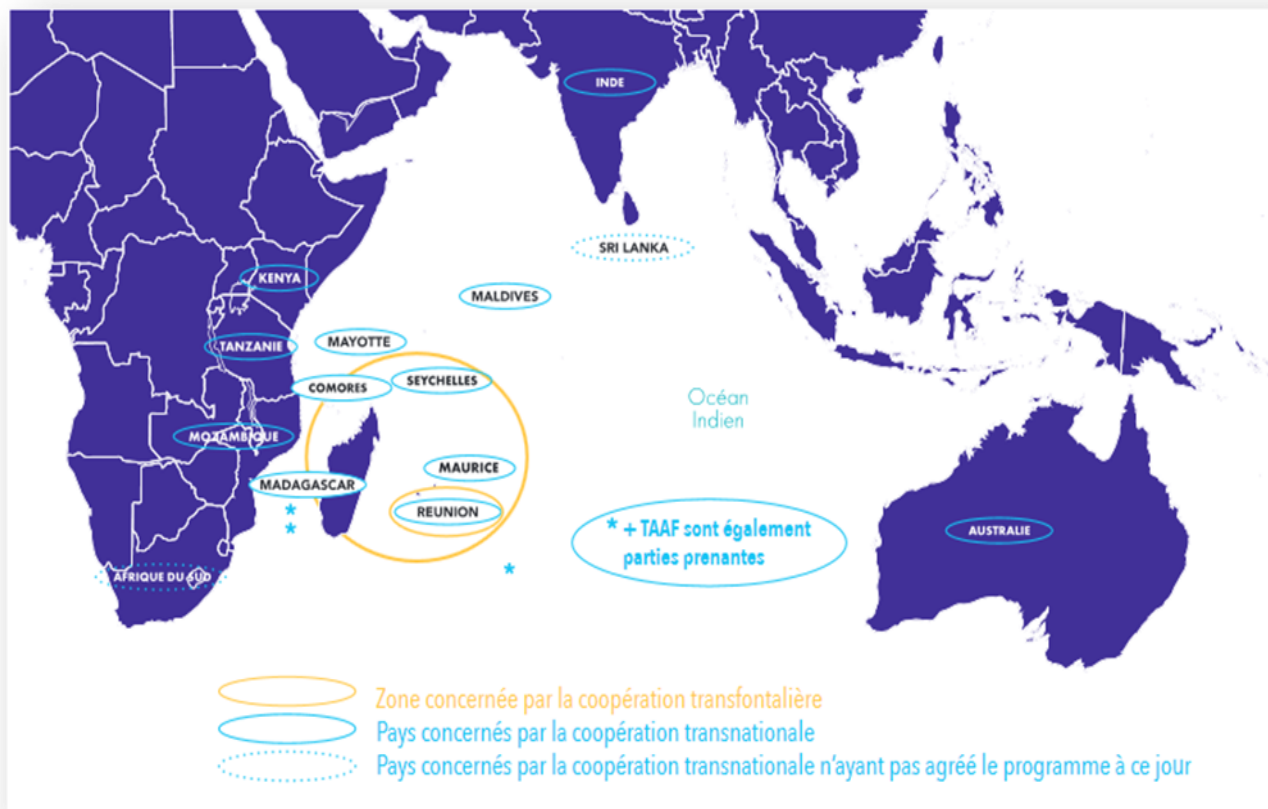
VOLET 1

PROGRAMME INTERREG V

2014-2020

1- Dynamique d'avancement du programme

Présentation du programme Interreg V OI



LE PROGRAMME

- 10 Etats tiers
- Région Réunion autorité de gestion
- **74,3 M€ budget total :**
 - ✓ 63,1 M€ FEDER (UE)
 - ✓ 11,1 M€ contrepartie nationale
- **2 volets**
 - ✓ Transfrontalier 41,3 M€
 - ✓ Transnational 21,7 M€

Mise en œuvre du programme

2015 :
Adoption du
PO

2016 : Mise
en place des
cadres
d'intervention

2019 : 1^{ère}
modification
du plan de
financement

2020 :
Evaluations
du
programme

2022 :
Modification
du
programme :
*Février : Plan de
financement et
cibles*

• C.A.R.E (juin
2022)

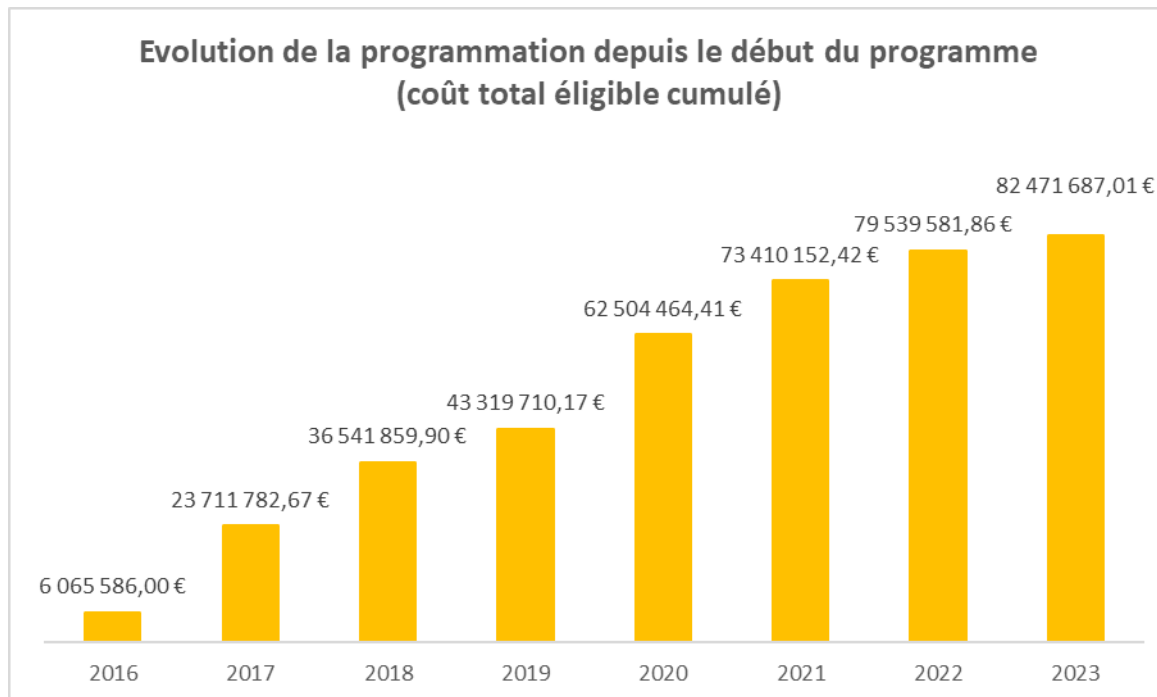
A noter : Depuis le début du programme, le
Comité de Suivi Interreg s'est réuni **7 fois**

Evolution de la programmation

PROGRAMMATION au 01.12.2023

- 267 projets soutenus
- Coût total éligible : 82,4 M€
(69 M€ de FEDER)
- Taux de programmation: 112%

Evolution de la programmation depuis le début du programme
(coût total éligible cumulé)

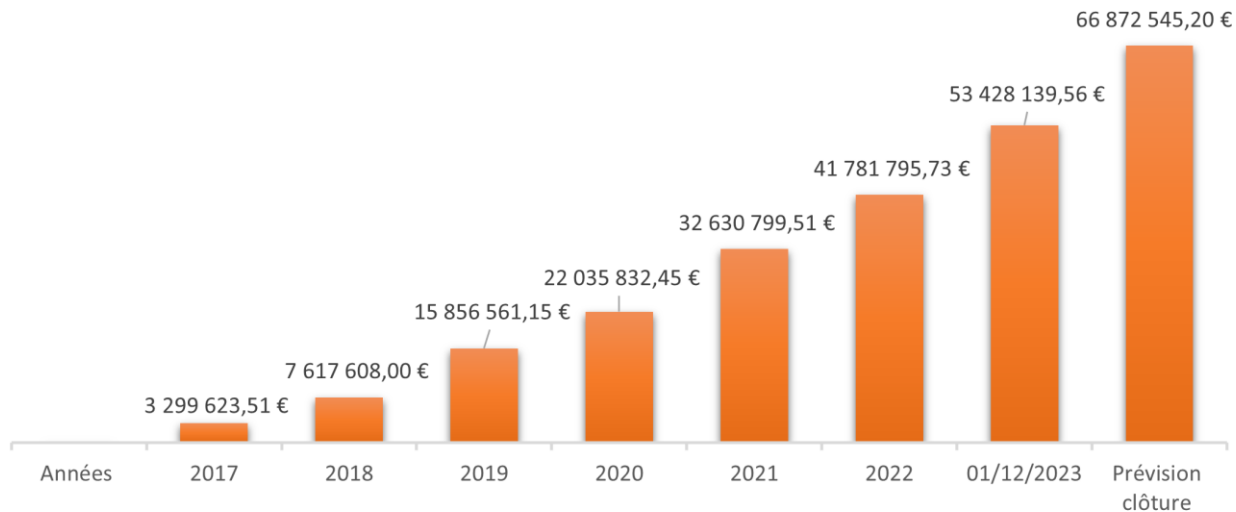


Evolution de la certification

CERTIFICATION au 01.12.2023

- Coût total : 53,42 M€
- Montant FEDER : 45,41 M€
- Taux de certification : 72,30%

Evolution de la certification depuis le début du programme (coût total cumulé)



Implication des pays partenaires

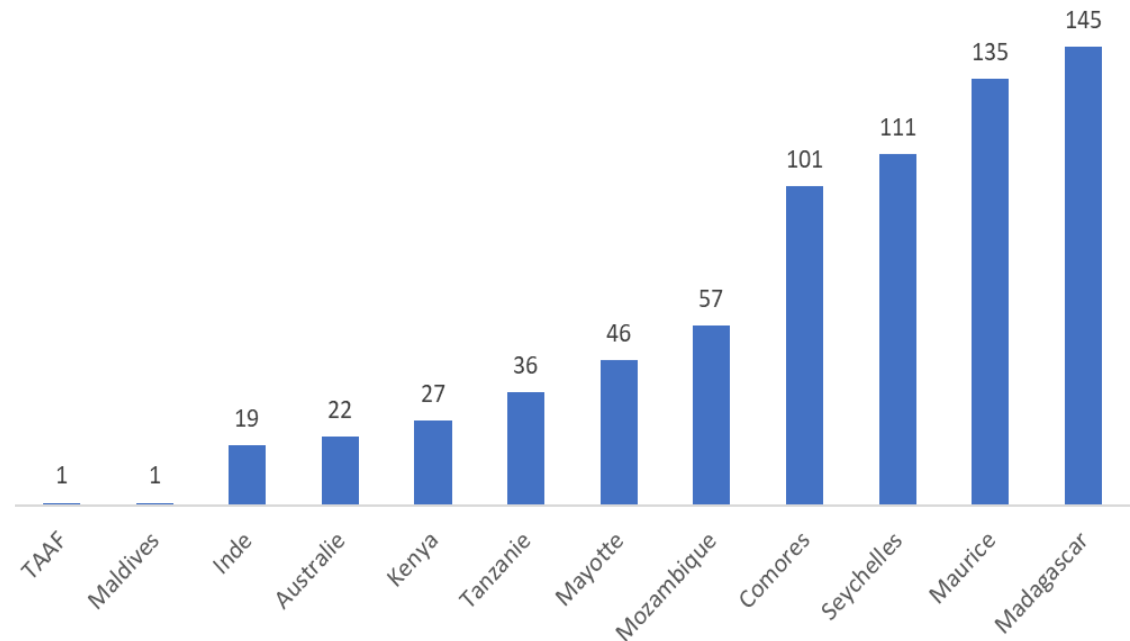
VOLET TRANSFRONTALIER

- 149 projets
- Coût total : 52,5 M€, soit 108% de la maquette consacrée à ce volet

VOLET TRANSNATIONAL

- 118 projets
- Coût total : 29,9 M€, soit 119% de la maquette consacrée à ce volet

Nombre de projets programmés par pays et territoire participant au programme



Quelques projets financés par le programme INTERREG V OI

Deux projets structurants

Construction du Pôle de Protection des Plantes (3 P)



Porteur : CIRAD

Extension du pôle par la construction de locaux tertiaires et de laboratoires (670 m² au total) destinés à l'accueil des chercheurs du CIRAD travaillant sur des projets de coopération et des organismes partenaires de la zone océan Indien.



Construction du PIROI CENTER

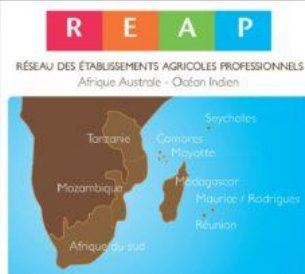
Porteur : PIROI



Mise en place d'un Centre régional d'expertise, de formation et d'innovation, dédié à la gestion des risques et au changement climatique : le PIROI Center. Dans ce cadre, soutien à la construction de la partie entrepôt de pré-positionnement d'urgence du PIROI (900m²).

Des projets d'échanges en faveur de jeunes étudiants ou doctorants de la zone océan Indien

Echanges étudiants



Coopération éducative dans le cadre du Réseau des Etablissements Agricoles professionnels de l'océan Indien

- Portée à La Réunion par les lycées agricoles de Saint-Paul et Saint-Joseph et, à Mayotte, par le lycée agricole de Coconi



Allocations Régionales de Recherche accordées à des doctorants proposant un sujet de recherche s'inscrivant dans les thématiques des organismes de recherche de la zone océan Indien, et d'intérêt pour La Réunion.

19 doctorants ont pu bénéficier de ce dispositif : 14 de Madagascar, 2 de La Réunion, 1 de Maurice, 1 des Comores et 1 d'Inde.

Difficultés de mise en œuvre depuis le début de la programmation

L'impact de la pandémie COVID-19 sur la mise en œuvre du programme

- Périodes de confinement - premier semestre 2020
- Interruptions des liaisons aériennes - second semestre 2020
- Réouverture de certaines liaisons début 2021 accompagnée de périodes d'isolement obligatoires et de motifs impérieux, dans un contexte de circulation de nouveaux variants dans la zone OI



- Augmentation des délais de mise en œuvre des projets
- Annulation ou report de certaines dépenses, dont les missions et déplacement qui constituent un des postes de dépenses principaux des projets Interreg (particulièrement significatif sur les années 2021 et 2022, avec des taux de chute importants sur les projets programmés en 2019 et 2020, dont la réalisation a été fortement perturbée pendant deux ans)
- Programme des VSI particulièrement affecté, ainsi que les programmes de mobilités d'artistes, d'étudiants et de lycéens.

Mesures prises par l'Autorité de gestion pour pallier ces difficultés et optimiser les taux de certification du programme

- ⇒ Dans un premier temps, report de deux mois des délais de réalisation des projets qui devaient s'achever pendant les périodes de confinements.
- ⇒ Dématérialisation renforcée au niveau des services de l'AG, permettant l'instruction et la liquidation des dossiers pendant les périodes de confinement et couvre-feu ainsi que la tenue des COPIL en visio ou procédure écrite pour maintenir le rythme de programmation.
- ⇒ Mise en place d'un suivi continu par les services instructeurs (SI) auprès des bénéficiaires (point de situation régulier avec les porteurs dont les opérations se terminent tardivement, alertes sur les échéances de fin de convention) et établissement d'un prévisionnel de certification trimestriel puis mensuel jusqu'à la clôture.
- ⇒ Réunions régulières sur la base d'outils de suivi (tableaux de bord) avec les SI afin de détecter les retards et potentielles difficultés.
- ⇒ Réalisation d'une exécution prospective annuelle permettant le réajustement des maquettes financières au regard des reliquats estimés jusqu'à la clôture (dernier ajustement en décembre 2021).
- ⇒ Mobilisation du mécanisme proposé par le règlement CARE (augmentation temporaire du taux de cofinancement du programme à 100% au cours de l'exercice comptable 2021-2022), permettant de dégager une avance pour l'atteinte du seuil de dégageement d'office de 2022.
- ⇒ Programmation en 2023 d'opérations dont les délais de réalisation étaient compatibles avec la date du 31 décembre 2023.

Au regard de l'ensemble de ces travaux, le taux de certification final estimé du programme INTERREG V est de près de 90%.

Avancement du programme par axe

AXES 1 et 2 : ACCROITRE LE POTENTIEL INTERNATIONAL DE RECHERCHE ET D'INNOVATION DANS L'OCEAN INDIEN

DEPUIS LE DEBUT DE LA PROGRAMMATION

Axe	Nombre de projets programmés	Taux de programmation de l'axe	Coût total des projets	Certification – 01/12/2023	Certification – prévision clôture
Axe 1 (TF)	29	104%	22,2 M €	69,54%	88%
Axe 2 (TN)	15	122 %	7 M €	76,25%	94%
TOTAL			29,2 M€		

AXES 3 et 4 : SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT DES ECHANGES ECONOMIQUES DANS L'OCEAN INDIEN

DEPUIS LE DEBUT DE LA PROGRAMMATION

Axe	Nombre de projets programmés	Taux de programmation de l'axe	Coût total des projets	Certification – 01/12/2023	Certification – prévision clôture
Axe 3 (TF)	44	100 %	6,7 M €	80,52%	83%
Axe 4 (TN)	39	126 %	9,4 M €	91,25%	92%
TOTAL			16,1 M €		

AXES 5 et 6 : RENFORCER L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE, PREVENTION ET GESTION DES RISQUES

DEPUIS LE DEBUT DE LA PROGRAMMATION

Axe	Nombre de projets programmés	Taux de programmation de l'axe	Coût total des projets	Certification – 01/12/2023	Certification – prévision clôture
Axe 5 (TF)	7	130 %	6,7 M€	84,95%	99%
Axe 6 (TN)	7	103 %	4,5 M€	35,43%	99%
TOTAL			11,2 M€		

AXES 7 et 8 : RENFORCER LA CONNAISSANCE ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL

DEPUIS LE DEBUT DE LA PROGRAMMATION

Axe	Nombre de projets programmés	Taux de programmation de l'axe	Coût total des projets	Certification – 01/12/2023	Certification – prévision clôture
Axe 7 (TF)	12	117 %	3,8 M €	78,40%	88%
Axe 8 (TN)	15	118 %	4 M €	46,12%	89%
TOTAL			7,8 M€		

**AXES 9 et 10 : ELEVER LE NIVEAU DE COMPETENCE COLLECTIVE
PAR LE SOUTIEN AUX ACTIONS DE FORMATION ET D'ECHANGES**

DEPUIS LE DEBUT DE LA PROGRAMMATION

Axe	Nombre de projets programmés	Taux de programmation de l'axe	Coût total des projets	Certification – 01/12/2023	Certification – prévision clôture
Axe 9 (TF)	50	108 %	9,8 M€	66,33%	76%
Axe 10 (TN)	32	107 %	3,1 M€	53,26%	79%
TOTAL			12,9 M€		

Echanges

QUESTIONS / OBSERVATIONS



2- Communication et information

Information et communication (1/3)

CRÉATIONS

- Dernier bulletin d'informations du PO INTERREG V à destination notamment des pays partenaires (bulletin n°13)
- Mises à jour des informations sur la page dédiée

DIFFUSIONS

Site web: www.regionreunion.com

- Réseaux sociaux et site Région : vidéos témoignages, suivi de projets, bulletins d'information, communication dédiée à la Fête de l'Europe
- Télévision locale : valorisation des projets dans l'émissions « Mazin Rényon »
- Diffusion sur Youtube de vidéos de communication par les porteurs de projet : TAAF, OVPF, Région Réunion (*projet Moring*)



Information et communication (2/3)

Dans les pays partenaires

Participation de l'Antenne de Région à la « Semaine de l'Europe » aux Comores - Tenue d'un stand sur les projets de recherche et les projets d'aides aux étudiants (journées Scientifiques de la Faculté des Sciences et Techniques)



Journée de l'Europe à Port-Louis organisée par la Délégation de l'Union en présence de l'antenne de Région à Maurice



Article dans la presse mauricienne sur le projet PAREO / IRD

LeMatinal
Mauritius' Digital English News Channel



GLOBAL ▾ LOCAL NEWS ▾ BUSINESS & FINANCE ▾ SOCIETY ▾ SPORTS ▾ LIFESTYLE ▾ EN

LOCAL NEWS

PAREO: Students From Seychelles Exchange Experiences In Mauritius About Coral Reef Protection

By Staff November 20, 2023



Information et communication (3/3)

Au niveau national et européen

**Valorisation du projet PIROI Center à l'occasion de l'exposition
"Histoires d'Europe" à Paris, sur le parvis de l'hôtel de ville (13 mai 2023)**

histoires d'Europe

Le PIROI Center, expert dans la gestion des risques climatiques dans l'Océan Indien

Océan Indien

Le PIROI est la plateforme d'intervention régionale de l'Océan Indien de la Croix-rouge française qui intervient dans la prévention des risques et la réponse aux catastrophes climatiques de la région.

Basée à La Réunion, la plateforme agit dans les pays de l'Océan Indien et compte plus de 35 000 volontaires. La Croix-rouge va construire un nouveau centre pour regrouper un ensemble d'expertises et un espace de travail entre acteurs de l'humanitaire et de la gestion des risques.

L'objectif est d'une part de renforcer les capacités de stockage dans des entrepôts pour les mesures d'urgence mais aussi de faciliter la formation et la sensibilisation à la gestion des risques climatiques.

QR code: <https://www.croix-rouge.fr/interregv>

Images: A circular inset shows the PIROI building. The main image shows two people, one in a red Croix-Rouge vest, working with supplies.

DECISION DU COMITE DE SUIVI

VOLET 2

PROGRAMME INTERREG VI

2021-2027

1- Présentation du programme et de son avancement

Rappels sur le programme Interreg VI océan Indien

Evolution du programme Interreg VI océan Indien

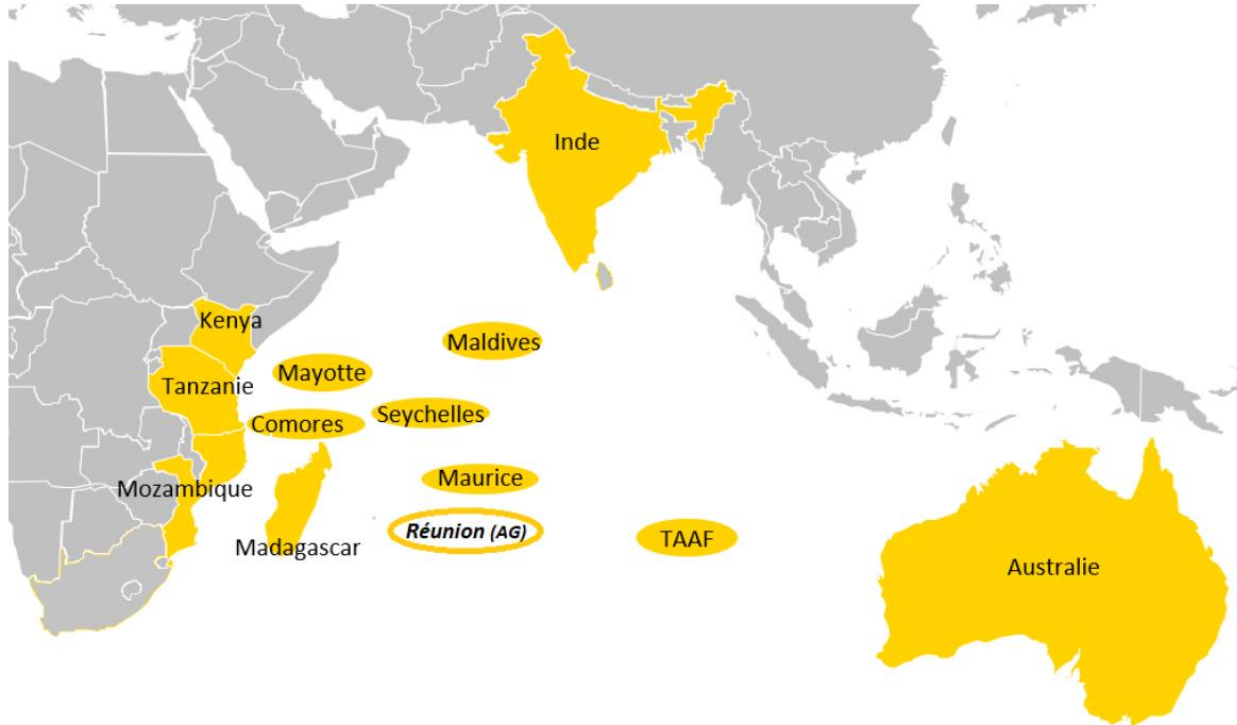
- ✓ **RAPPEL** : les critères de sélection ont été validés par la Commission permanente de la Région Réunion le 16 juin 2023

- ⇒ Un programme plus accessible : une fiche-action dédiée aux **projets de petite échelle à travers l'axe ISO** et des **mesures de simplification**

- ⇒ Une **meilleure gouvernance** du programme : une fiche-action dédiée (renforcement des liens avec les pays partenaires)

- ⇒ Une part plus importante attribuée à la **dimension verte** : allocation de 30% des fonds du programme aux objectifs liés au changement climatique, approche durabilité : économie circulaire, efficacité énergétique, biodiversité, mobilité verte

Périmètre du programme



LE PROGRAMME

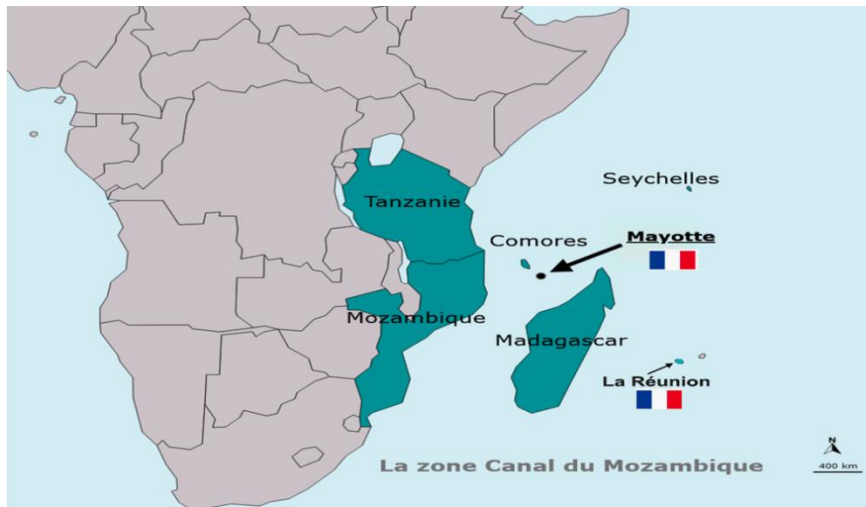
- 10 Etats tiers
- Région Réunion comme Autorité de gestion

73,2 M€ budget total

- 62,2 M€ FEDER (UE)
- 10,9 M€ contrepartie nationale

Modalités de coordination des programmes de coopération dans la zone océan Indien

- **2 programmes INTERREG dans la zone océan Indien** : le programme INTERREG VI océan Indien (AG Région Réunion) et le programme Canal du Mozambique (AG Département de Mayotte)







Périmètre du programme Canal du Mozambique

Qu'est-ce-que cela implique?

- Participation croisée aux Comités de suivi
- Comité de coordination (bimestriel ou plus en tant que de besoin) entre AG programme océan Indien et AG Canal du Mozambique

Maquette du programme INTERREG VI

Priorité	Objectif stratégique	Montant par priorité	Montant AT : 10% par priorité	Montant total du programme par priorité
 <p>Priorité 1 – Consolider la recherche collaborative et la coopération économique pour favoriser les solutions communes et la création de valeur au niveau régional</p>	OS1 - Une Europe plus compétitive et plus intelligente par l'encouragement d'une transformation économique innovante et intelligente et de la connectivité régionale aux TIC	26 335 450 €	2 633 545 €	28 968 995 €
 <p>Priorité 2 – Accentuer la résilience et le développement durable des territoires</p>	OS 2 - Une Europe plus verte, résiliente et à faibles émissions de carbone évoluant vers une économie à zéro émission nette de carbone, par la promotion d'une transition énergétique propre et équitable, des investissements verts et bleus, de l'économie circulaire, de l'atténuation du changement climatique et de l'adaptation à celui-ci, de la prévention et de la gestion des risques, et d'une mobilité urbaine durable	13 048 317 €	1 304 832 €	14 353 149 €
 <p>Priorité 3 – Renforcer les compétences, la culture et le tourisme en faveur du développement économique et social</p>	OS4 - Une Europe plus sociale et plus inclusive mettant en œuvre le socle européen des droits sociaux	15 284 378 €	1 528 437 €	16 812 815 €
 <p>Priorité 4 – Améliorer la gouvernance de coopération dans l'Océan Indien</p>	ISO 1 - Une meilleure gouvernance de la coopération	1 925 000 €	192 500 €	2 117 500 €
TOTAL		56 593 146 €	5 659 313 €	62 252 459 €

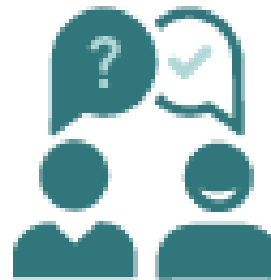
Lancement des premiers appels à manifestation d'intérêt

Calendrier des AAP/AMI fin 2023 - début 2024

N° Fiche Action	Intitulé AAP/AMI	Date début AAP/AMI	Date fin AAP/AMI
1.1	Projets de recherche partenariale sur des enjeux communs	Octobre	Janvier
1.2	Programmes de recherche structurants pour la zone océan Indien	Janvier	Avril
1.3	Mise en réseaux des acteurs de la recherche, partage des connaissances scientifiques et aux actions de capitalisation, de diffusion et de vulgarisation des résultats de la recherche	Octobre	Janvier
1.5	Développement des coopérations dans le domaine économique	Octobre	Janvier
1.6	Développement des coopérations dans le domaine agricole	Octobre	Janvier
1.7	Développement des coopérations dans le domaine maritime	Octobre	Janvier
2.1	Soutien à la transition énergétique durable dans l'océan Indien	Octobre	Janvier
2.2	Prévention et gestion des risques naturels et sanitaires dans l'océan Indien	Octobre	Janvier
2.3	Développement de l'économie circulaire dans l'océan Indien	Octobre	Janvier
2.4	Projets de protection de la biodiversité	Janvier	Avril
3.1	Formations et partages d'expériences dans l'océan Indien	Octobre	Décembre
3.3	Renforcement des échanges culturels, artistiques et sportifs dans l'océan Indien	Octobre	Janvier
3.4	Soutien au développement touristique	Octobre	Janvier

Echanges

**QUESTIONS /
OBSERVATIONS**



Coordination NDICI-INTERREG

Rappels – Articulation des fonds

➤ Intérêt de coordonner le NDICI et le FEDER

Les programmes des RUP coopèrent avec des Etats non-européens bénéficiaires de fonds de la politique extérieure de l'UE (ex FED, désormais NDICI).

Ainsi, la coopération avec ces Etats « tiers » de l'UE implique nécessairement une coordination entre ces financements et les fonds de la politique de cohésion de l'UE (FEDER-CTE).

➤ Une articulation des fonds qui monte en puissance (programmations 2007-2013 et 2014-2020)

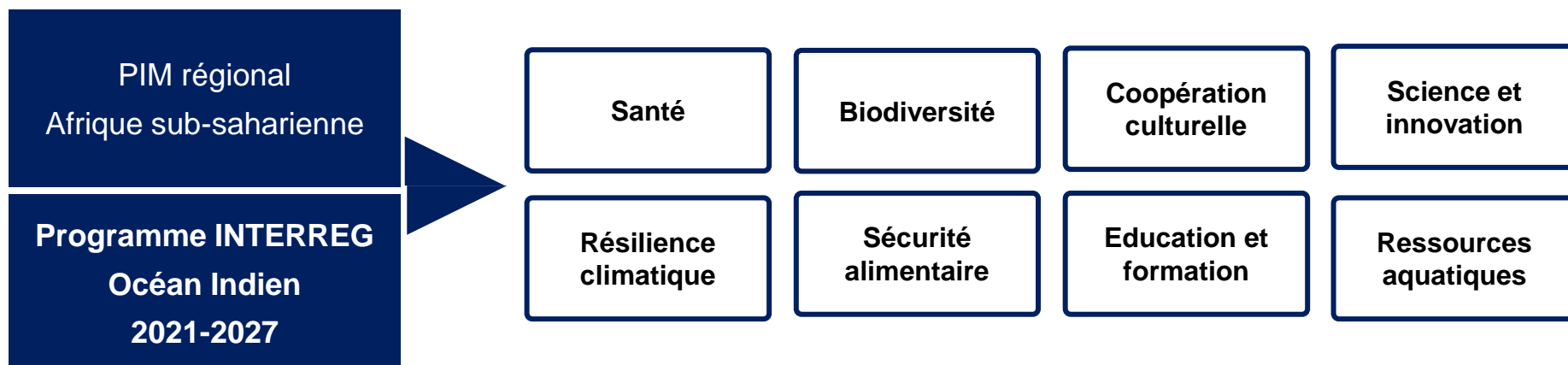
➤ Des évolutions réglementaires 2021-2027 permettant une gestion intégrée des deux fonds

Croisement des priorités thématiques communes avec le PIM régional 1/3

INTERREG VI OCEAN INDIEN	PIM AFRIQUE AUSTRALE ET OCEAN INDIEN
<p>Priorité 3 : renforcer les compétences, la culture et le tourisme en faveur du développement économique et social</p>	<p>Domaine 1 - Développement humain : Santé ; Education et compétences</p>
	<p>Domaine 2 -Gouvernance, paix et sécurité : Culture</p>
<p>Priorité 2 : accentuer la résilience et le développement durable des territoires</p>	<p>Domaine 3 : Transition verte : - Climat ; Energie ; Agriculture ; Biodiversité ; Environnement</p>
<p>Priorité 1 : consolider la recherche collaborative et la coopération économique</p>	<p>Domaine 4 – Sciences, technologies et innovations</p>
	<p>Domaine 5 - Croissance durable et emploi décent : intégration économique, développement du secteur privé,</p>

Croisement des priorités communes avec le PIM régional (approfondissements - Etude DGOM) 2/3

L'analyse des champs d'intervention du PIM régional Afrique Sub-saharienne et de ceux du PO INTERREG océan Indien permet d'identifier des thématiques communes aux deux programmes pertinentes pour le financement conjoint de projets de coopération :



Croisement des priorités thématiques communes avec les PIM nationaux

3/3

Priorités Interreg VI OI	PIM Maurice	PIM Madagascar	PIM Comores	PIM Mozambique
Priorité 1 : consolider la recherche collaborative et la coopération économique	X (domaine 1 : transition vers une économie bleue, transition alimentation durable)	X (domaine 2 : commerce, digital ; domaine 3 : agriculture et développement rural)	X (croissance et emplois)	
Priorité 2 : accentuer la résilience et le développement durable des territoires	X (domaine 1 : transition verte)	X (domaine 2 : énergie ; domaine 3 : environnement)	X (pacte vert et bleu)	X (growing green)
Priorité 3 : renforcer les compétences, la culture et le tourisme en faveur du développement éco. et social		X (domaine 1 : développement humain - santé, éducation)		X (growing youth)
Priorité 4 : améliorer la gouvernance de coopération dans l'océan Indien			X (gouvernance : favoriser l'intégration des enjeux environnementaux au niveau local...)	X (governance, just society)

Options des nouveaux règlements

Période 2014 - 2020

FEDER

Gestion
partagée

FED

Gestion
directe

Gestion
indirecte
(agence / gouv)

Articulation au niveau des
projets avec financements de
dépenses complémentaires

Période 2021 - 2027

FEDER

Gestion
partagée

NDICI / OAD

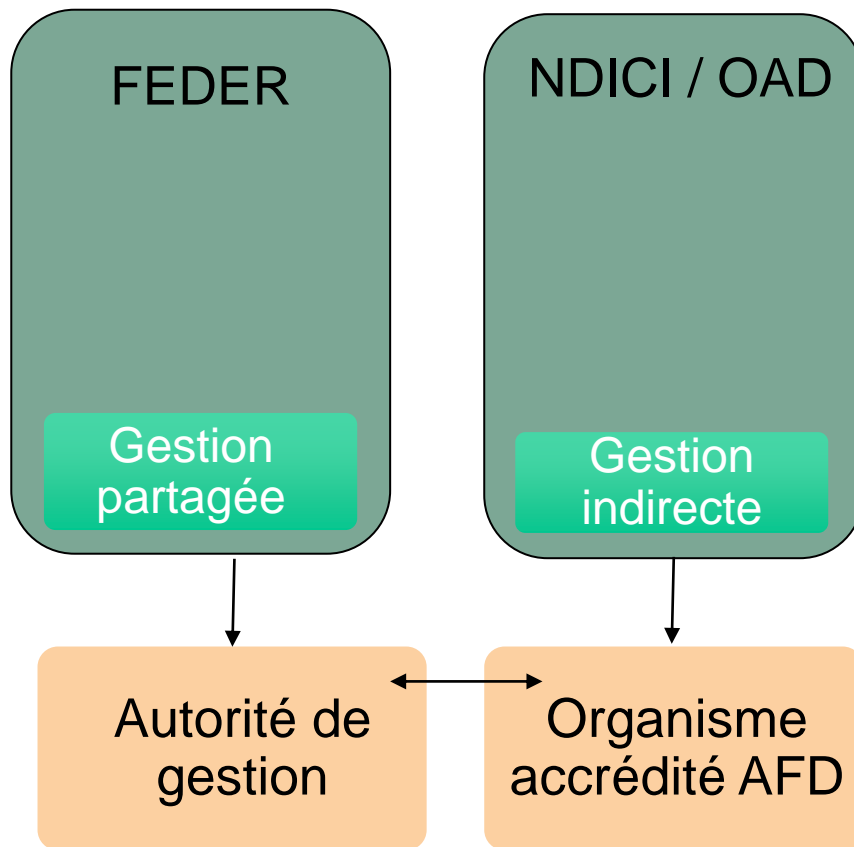
Gestion
partagée

Gestion
indirecte

Gestion
indirecte
agence/ ET/ AG

Articulation au niveau des
programmes

Pistes explorées par l'Autorité de gestion 1/3



- Gestion indirecte du NDICI par l'AFD (organisme accrédité) et une gestion partagée du FEDER par l'AFD (qui serait organisme intermédiaire bénéficiaire d'une subvention globale de FEDER déléguée par l'AG Région Réunion).
- Cette modalité « mixte » a fait l'objet d'une étude pilotée par l'AFD et financée par le MOM.

Pistes explorées par l'Autorité de gestion 2/3

- **Premières conclusions de l'étude (mi-2023)** : non favorables à la mise en place de cette option dans l'océan Indien (procédures différentes en matière de décaissement des fonds, adaptation aux logiciels (synergie), coûts importants pour l'AFD : formation et recrutements d'agents (liés à séparation des fonctions instruction/certification obligatoire).

- **Poursuite de l'étude (qui devrait se terminer fin 2023)** :
 - Approfondissement des modalités de travail qui devraient être mises en place dans le cadre de la gestion d'une enveloppe NDICI par l'AFD, et de la gestion du FEDER-INTERREG par l'AG Région Réunion.

 - Scénario de la délégation de fonds FEDER-INTERREG et de NDICI à l'AFD en gestion indirecte sur une thématique d'intérêt commun.

Pistes explorées par l'Autorité de gestion 3/3

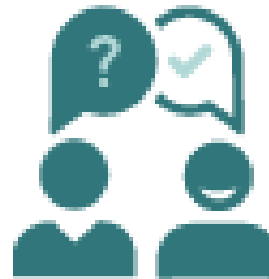
Les perspectives d'articulation entre le programme Interreg VI océan Indien et les PIM (NDICI) ont été présentées aux Canaries, en présence de la DG REGIO et des AG des RUP lors des séminaires des 19 et 20 octobre 2023 relatifs à l'intégration régionale des RUP.

⇒ Lors de cet évènement, a été abordée **la possibilité, pour les AG des programmes Madère-Açores-Canaries et océan Indien de gérer une enveloppe de NDICI issue du PIM régional Afrique subsaharienne** (avec les procédures de la gestion indirecte).

Une réunion avec la DG REGIO s'est tenue le 17 novembre dernier, pilotée par la représentation de la France à Bruxelles sur cette option. L'Autorité de gestion a pu présenter les possibilités d'articulation thématique avec le PIM régional, reprenant l'étude de la DGOM.

Echanges

QUESTIONS / OBSERVATIONS



Information et communication (1/4)

ACTUALITÉ

- Formation d'un VSI au sein du pôle animation Interreg : aura pour rôle de promouvoir et animer **le programme Interreg VI** aux Seychelles.

** Mis à disposition par France Volontaires au sein du Ministère des Affaires étrangères des Seychelles.*

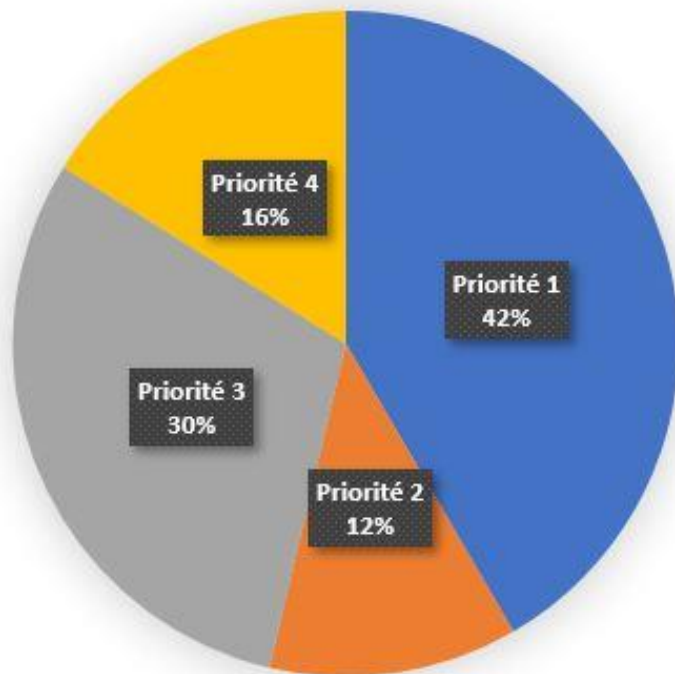
CRÉATIONS & DIFFUSIONS

- Site web : www.regionreunion.com / mises à jour des informations sur le site Région
- Réseaux sociaux et site Région : appels à manifestation d'intérêt, communication sur le nouveau programme dans le cadre des 40 ans de la Région ainsi que la Fête de l'Europe
- Présentation du nouveau programme aux différents partenaires dans les pays tiers (DUE, COI...) et lors d'évènements de réseaux : ANCT, AVCOI, INTERACT, REUNION RUP aux Canaries...
- Fiches d'informations générales sur INTERREG VI diffusées aux postes diplomatiques de la zone (via la mission diplomatique)
- Informations collectives aux porteurs de projet (mails circulaires et réunion d'information)
- Accompagnements « individuels » (cf. slides suivantes)

Information et communication (2/4)

Depuis janvier 2023 : **149 projets accompagnés**

Projets accompagnés en 2023 par priorité



Détail du nombre de projets par priorité :

Priorité 1 : **57 projets**

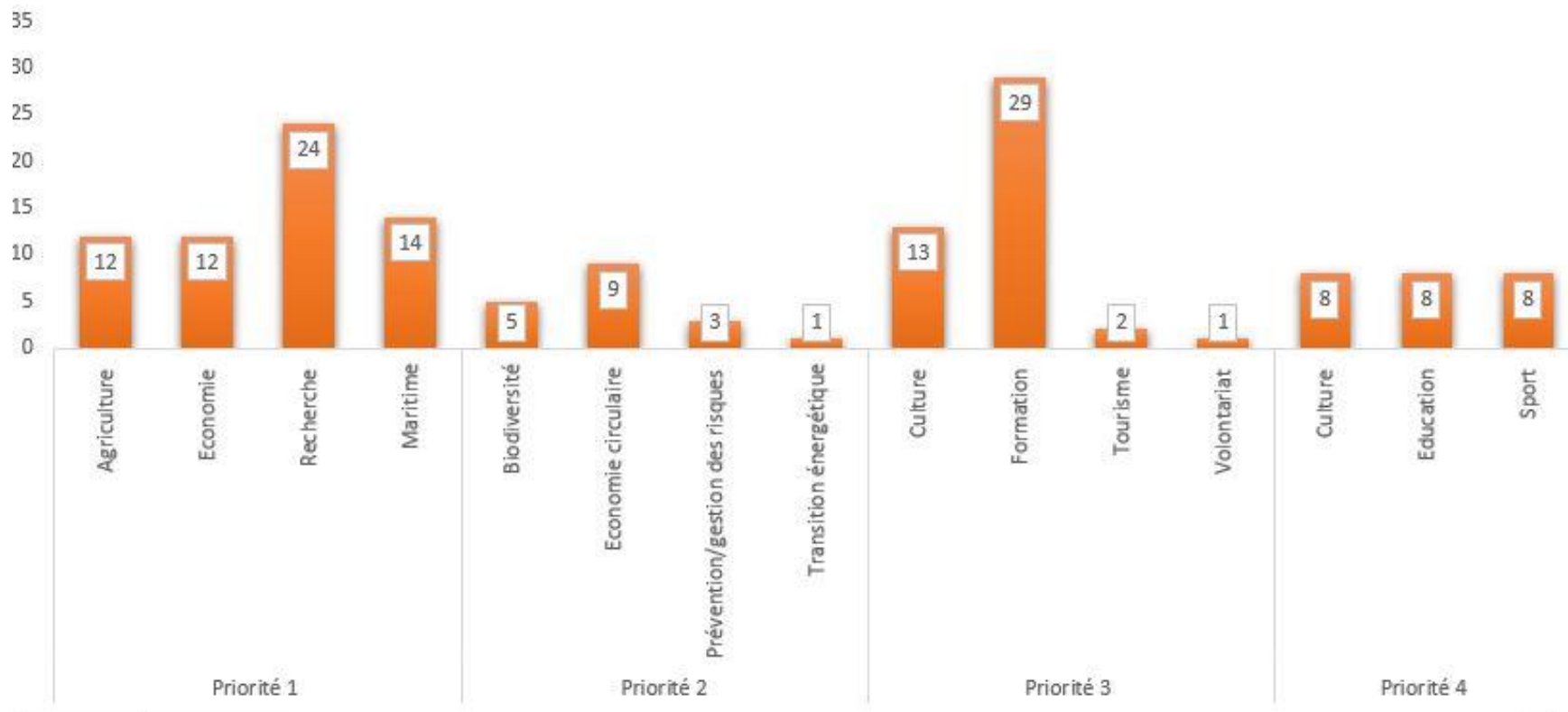
Priorité 2 : **22 projets**

Priorité 3 : **46 projets**

Priorité 4 : **24 projets**

Information et communication (3/4)

Nombre de projets accompagnés en 2023 par thématique



Information et communication (4/4)

**Atelier « Gouvernance » avec les points focaux Interreg
Du 23 au 25 octobre 2023**

Objectif de l'atelier : renforcer les liens avec les points focaux des pays partenaires

Sujets abordés : présentation de la collectivité régionale, des programmes INTERREG V et VI et de son fonctionnement, stratégie de coopération dans la zone océan Indien, perspectives d'amélioration de l'animation du programme, ateliers nationaux en 2024.



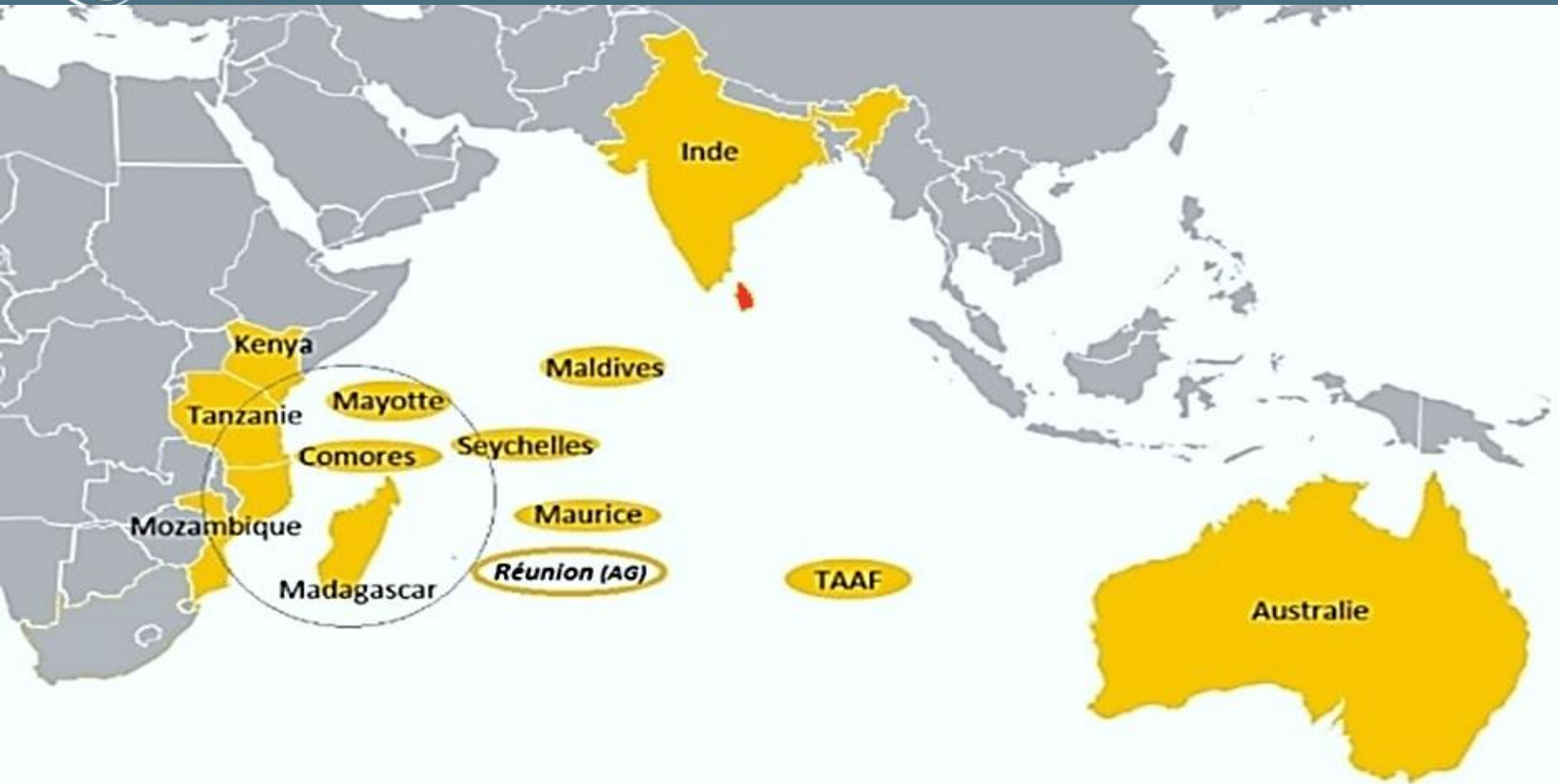
Echanges

QUESTIONS / OBSERVATIONS



DECISION DU COMITE DE SUIVI

2- Adhésion du Sri Lanka

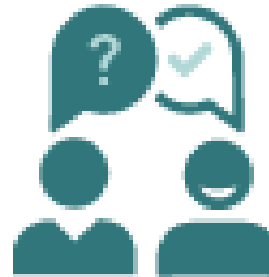


■ Périmètre du programme Interreg VI océan Indien pour la période 2021-207 – Autorité de gestion Région Réunion

○ Périmètre du programme « Canal du Mozambique » pour la période 2021-2027 – Autorité de gestion Département de Mayotte

Echanges

QUESTIONS / OBSERVATIONS



DECISION DU COMITE DE SUIVI

3- Plan d'évaluation 2021-2027

CADRAGE DU PLAN D'ÉVALUATION

OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES

(art. 35 reg. n°2021/1059)

L'Autorité de Gestion doit transmettre un Plan d'Évaluation au Comité de Suivi *au plus tard un an* après l'adoption du programme INTERREG

L'Autorité de gestion réalise des évaluations des programmes au regard d'un ou plusieurs critères : efficacité, efficience, pertinence, cohérence, valeur ajoutée de l'UE

Une évaluation de chaque programme visant à en apprécier l'impact est réalisée *au plus tard le 30 juin 2029*

ROLE DU COMITE DE SUIVI

(art. 30 reg. n°2021/1059)

- Approuve le Plan d'Évaluation et toute modification de celui-ci
- Examine les progrès accomplis en ce qui concerne les évaluations et les suites données aux constats

ROLE DU COMITE REGIONAL D'ÉVALUATION

- Examine le Plan d'Évaluation à soumettre au CSI
- Émet un avis sur les cahiers des charges des évaluations et les rapports finaux des évaluations
- Formule des observations sur les résultats des évaluations

Evaluations envisagées sur le programme (1/2)

- 4 évaluations envisagées sur le programme

Priorité de l'Union	Priorité du programme	Thématique	Questions évaluatives (exemples)
OP1 – Une Europe plus compétitive et intelligente	P01 – Consolider la recherche collaborative et la coopération économique	Recherche et innovation	<ul style="list-style-type: none"> - dans quelle mesure le programme a contribué à apporter des solutions relatives aux problématiques des pays de la zone ? - dans quelle mesure le programme a contribué à élever le niveau de connaissances des acteurs de la recherche et de la société civile par la vulgarisation des résultats de la recherche ?
OP4 – Une Europe plus sociale et inclusive	P03 – Renforcer les compétences, la culture et le tourisme en faveur du développement économique et social	Formations et apprentissage	<ul style="list-style-type: none"> -dans quelle mesure le niveau de compétence et/ou d 'expertise des apprenants et des professionnels a augmenté ? - quel est l'effet levier des actions soutenues par le programme ? -quel est l'impact du dispositif de VSI au regard des conclusions des évaluations précédentes et des nouvelles modalités introduites sur la période 2021-2027 ?

Les questions évaluatives seront précisées dans le cahier des charges des évaluations

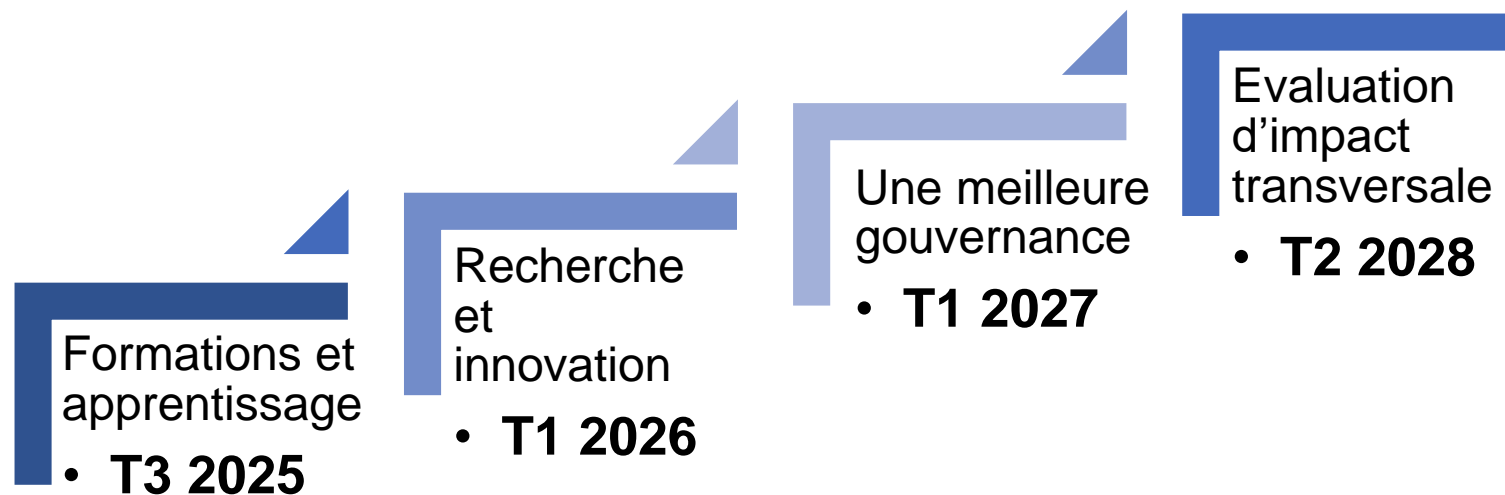
Evaluations envisagées sur le programme (2/2)

- 4 évaluations envisagées sur le programme

Priorité de l'Union	Priorité du programme	Thématique	Questions évaluatives (exemples)
OP6 – INTERREG : Gouvernance de la coopération	P04- Améliorer la gouvernance de coopération dans l'océan Indien	Une meilleure gouvernance de la coopération (soutien aux petits projets)	<p>-comment les actions déployées (et autres stratégies des organisations de la zone) fonctionnent ensemble ? Permettent-elles d'atteindre les objectifs définis dans la stratégie du programme ?</p> <p>-quels sont les éléments qui font fonctionner la coopération dans une zone qui vise quasi exclusivement des pays non européens ?</p>
Ensemble des priorités mobilisées par le programme		Evaluation d'impact transversal	<p>-quels sont les impacts transversaux du programme INTERREG VI ? Pour l'insertion de La Réunion et de Mayotte ? Pour le développement de coopérations mutuellement avantageuses ?</p> <p>-existe-t-il une causalité démontrable entre les actions soutenues et les résultats attendus ?</p> <p>-quelle valeur ajoutée européenne peut-on observer ?</p>

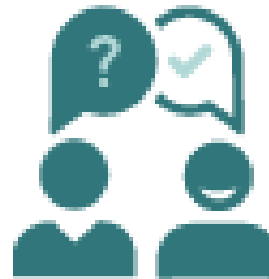
Les questions évaluatives seront précisées dans le cahier des charges des évaluations

CALENDRIER (INDICATIF) DES EVALUATIONS



Echanges

**QUESTIONS /
OBSERVATIONS**



Calendrier prévisionnel 2024

- ❑ Comité de suivi Interreg en mars 2024
- ❑ Ateliers nationaux au 1^{er} semestre 2024
(Comores, Madagascar, Maurice, Seychelles)
- ❑ Atelier dédié à l'articulation NDICI -
INTERREG au 1^{er} semestre 2024

DECISION DU COMITE DE SUIVI

Merci de votre attention